

HACK ta ZONE !



LE HACKATHON POUR **CONCEVOIR**
LA ZONE D'ACTIVITÉS DU FUTUR

**Ensemble on décarbone
plus fort !**

Intitulé : Comment les relations inter-entreprises et intra-zone favorisent et structurent la stratégie de la décarbonation ?

Thématiques abordées

- Environnement / Energies
- Mobilités
- Gouvernance / Groupement d'entreprises



Pourquoi ce sujet est-il important ?

La collaboration entre entreprises au sein de la zone permet d'amplifier l'efficacité des actions de décarbonation. En unissant leurs forces, les entreprises peuvent mutualiser les ressources, partager les connaissances et développer des solutions plus innovantes et robustes. Cela permet aussi de créer des synergies qui facilitent l'atteinte des objectifs environnementaux plus rapidement et avec des coûts réduits. De plus, travailler ensemble renforce la résilience des entreprises face aux défis climatiques, leur permettant de s'adapter plus facilement aux réglementations et aux attentes de la société en matière de durabilité.

Comment y répondre ?

Afin de pouvoir mettre en place des solutions de décarbonation efficaces, adaptées et collectives, il est primordial que les acteurs du territoire concernés se connaissent, partagent leurs expériences et s'acculturent de manière continue afin de pouvoir envisager des actions pérennes.

Par quoi commencer ?

Lister les sujets à traiter dans la thématique de la décarbonation

- Énergies renouvelables : énergie solaire, éolienne, géothermique et la biomasse.
- Économie circulaire : réduction, réutilisation, et recyclage des ressources pour diminuer les déchets.
- Technologies propres : technologies à faible émission de carbone et respectueuses de l'environnement.
- Mobilité durable : transports en commun, mobilité active et véhicules électriques.
- Bâtiments écoénergétiques : concevoir et rénover les bâtiments pour une efficacité énergétique optimale.
- Optimisation des procédés industriels : ajuster les processus de production pour une efficacité énergétique et une réduction des émissions.
- Gestion des ressources : utiliser de manière judicieuse et durable l'eau, les matières premières, et l'énergie.

Quelles sont les étapes à engager par les entreprises présentes dans le collectif (cf. Coop ta zone – Animée, gouvernée, la zone du Biopôle)

Réaliser un bilan initial

- Audit énergétique : évaluer les équipements industriels et les bâtiments pour identifier les principaux postes de consommation, leurs coûts et les inefficiences (isolation thermique, chauffage, éclairage, efficacité des équipements, système de régulation, maintenance, ...).
- Bilan Carbone : mesurer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des différents secteurs (consommation énergétique - gaz, électricité, carburant -, production et transports - émissions liées aux procédés industriels, aux transports des marchandises et des employés -, déplacement des salariés, utilisation des matières premières, gestion des déchets).

Définir des objectifs clairs

- Fixer des objectifs à court, moyens et longs termes pour réduire les émissions :
 - Court terme : fixer des objectifs pour les 1 à 2 prochaines années, par exemple réduire les émissions de GES de 10 %.
 - Moyen terme : établir des objectifs pour les 3 à 5 prochaines années, comme une réduction de 25 % des émissions de GES.
 - Long terme : projeter des objectifs pour 10 ans et plus, visant une réduction de 50 % ou plus des émissions de GES.
- Les aligner avec les objectifs locaux (Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Région Grand Est), nationales, et internationales. Remarque : il peut exister des Sociétés d'Economie Mixtes (SEM) dédiées à l'énergie dans lesquelles il serait intéressant de se greffer.
- Identifier des priorités :
 - Sélectionner les actions ayant le plus grand potentiel de réduction des émissions ;
 - Sélectionner les actions qui peuvent donner un résultat rapide ;
 - Analyser les coûts et les bénéfices des différentes actions pour prioriser celles qui offrent le meilleur retour sur investissement.
- Etablir des jalons et des repères pour suivre vos progrès au fil du temps.

Élaborer un plan d'actions

- Introduire des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique des équipements et des infrastructures :
 - Remplacer les équipements anciens et énergivores par des modèles plus efficaces ;
 - Améliorer l'isolation thermique pour réduire les besoins en chauffage et en climatisation ;
 - Installer des systèmes de régulation automatisés pour optimiser l'usage de l'énergie.
- Investir dans des technologies durables :
 - Investir dans des technologies renouvelables comme les panneaux solaires, l'énergie éolienne, ou la biomasse ;
 - Utiliser la cogénération pour produire de l'électricité et de la chaleur de manière plus efficace ;

- Installer des pompes à chaleur pour le chauffage et la climatisation.
- Mobilités durables : promouvoir l'utilisation de véhicules électriques, de vélos, et des transports collectifs.
- Optimisation des procédés industriels : réévaluer et ajuster les processus de production pour réduire la consommation d'énergie et limiter les déchets.

Mobiliser les ressources financières

- Subventions et aides financières (liste non exhaustive) :
 - ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ;
 - France Mobilités ;
 - Le Fonds vert ;
 - Certificats d'Économies d'Énergie ;
 - Profiter des dispositifs régionaux et locaux ;
 - Crédits verts : collaborer avec des banques proposant des emprunts verts et d'autres solutions de financement écologique.

Mettre en œuvre et suivre les actions

- Documenter minutieusement chaque action entreprise et ses résultats.
- Tableaux de bord : utiliser des outils de suivi pour analyser les progrès en temps réel.
- Réaliser des audits réguliers pour vérifier que les objectifs sont atteints et ajuster les actions si nécessaire.
- Améliorations continues : affiner le plan en fonction des retours et des performances des actions mises en place.

Fédérer autour d'un écosystème inter-entreprises

Partage des connaissances et des bonnes pratiques

- Y- a-t-il un Groupement d'Intérêt Économique (GIE), une association ou un réseau/collectif d'entreprises sur la zone ? Si non, réfléchir à sa création en débutant par des discussions avec les entreprises majeures de la zone. Elles serviront de moteur et d'engagement au réseau.
- Constituer ou renforcer le réseau par des échanges sur différents sujets liés à la décarbonation via des groupes de travail.
- Organiser des sessions de formation communes pour partager les compétences et les outils nécessaires à la transition énergétique.
- Introduire les principes de la décarbonation et la réglementation par des interventions apprenantes d'experts par exemple :
 - SEQE (Système d'Echange de Quotas d'Emission) ;
 - Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) ;
 - Ecologie circulaire / Ecologie Industrielle et Territorial.



Mutualisation des ressources

- Investir ensemble dans des projets d'énergie renouvelable communs, comme des parcs solaires ou éoliens.
- Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles à toutes les entreprises du collectif.
- Transports partagés : mettre en place des systèmes de covoiturage, ou des navettes communes pour les employés. Favoriser l'implantation d'entreprises proposant le partage de véhicules.

Projets de recherche et développement

- Innovation technologique : collaborer sur des projets de R&D visant à développer des technologies propres et des procédés industriels plus efficaces.
- Partenariats académiques : travailler avec des universités et des centres de recherche pour bénéficier de l'expertise scientifique et technologique.

Optimisation de la logistique et des chaînes d'approvisionnement

- Mutualiser les ressources logistiques pour réduire les coûts et les émissions de transport.
- Travailler ensemble pour adopter des pratiques de supply chain durables, incluant le choix de fournisseurs éco-responsables et la réduction des emballages.

Travaux collectifs

- Développement des Plans de Mobilité Employeur (PME) vers un Plan de Mobilité Employeur commun (PMEc) à l'échelle de la zone.
- Création d'un réseau d'échange de chaleur : recycler la chaleur excédentaire des processus industriels pour chauffer d'autres bâtiments du collectif.
- Production partagée d'énergies : mettre en place des installations de production d'énergies renouvelables, dont la production est partagée entre les entreprises du collectif.
- Logistique interne : optimiser la gestion des flux de matières premières et des produits finis dont les livraisons communes ou itinéraires optimisés peuvent réduire les coûts et les émissions de CO2.

Articulation et collaboration avec la collectivité

- Alignement stratégique avec le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) :
 - Aligner les objectifs du collectif avec ceux du PCAET mis en place par l'EPCI pour assurer une cohérence des actions ;
 - Partager les actions entreprises par le collectif avec l'EPCI pour les inclure dans le PCAET et garantir une synergie et un suivi conjoint.
- Participation aux projets de mobilités :
 - Collaborer avec l'EPCI pour développer des plans de mobilités intégrés, favorisant les déplacements durables (vélo, covoiturage, transports en commun) ;
 - Mettre en place des infrastructures de recharge partagées pour véhicules électriques, en lien avec les plans de mobilité de l'EPCI.
- Contribution aux projets de territoire :
 - Travailler avec l'EPCI pour optimiser les chaînes d'approvisionnement locales, réduire les émissions de transport et favoriser les fournisseurs locaux ;

- Développer des projets d'autoconsommation collective avec l'appui de l'EPCI pour partager la production d'énergie renouvelable entre les entreprises et les collectivités voisines.
- Support aux ambitions et besoins de l'EPCI :
 - Impliquer l'EPCI dans les projets d'innovation du collectif pour bénéficier de soutien financier et technique ;
 - Proposer des projets pilotes de décarbonation en partenariat avec l'EPCI pour tester et déployer des solutions innovantes à grande échelle.
- Implication et valorisation des parties prenantes :
 - Organiser conjointement des campagnes de sensibilisation et des ateliers ;
 - Participer à des événements organisés par l'EPCI pour promouvoir les efforts collectifs et démontrer les bénéfices des actions entreprises ;
 - Communiquer sur les résultats obtenus.

Points de vigilance

Il est essentiel de dépasser les prises de conscience individuelles qui existent aujourd'hui et de réussir une véritable interaction à la fois entre entreprises mais aussi en intégrant les travaux et les plans que mettent en œuvre les collectivités.

Hack ta Zone ! 2024
Ensemble on décarbone plus fort !